

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :**

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004908

Rapport n°5.5 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise - Autorisation de lancement et de signature des marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Epoisses

## Mise en œuvre du NPRU de Planoise - Autorisation de lancement et de signature des marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Epoisses

**Rapporteur** : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « AP/CP NPNRU 2016-24 »	Montant de l'AP : 10 000 000€ Montant du CP 2019 : 750 000€ Montant de l'opération : 1 048 000 € HT

### Résumé :

Afin de mettre en œuvre le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, et suite :

- à la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et les partenaires Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA, pour lequel GBM est le coordonnateur, et,
- au lancement de la consultation pour le recrutement d'un architecte en chef (qui coordonnera les opérations globales sur Planoise et définira un avant-projet pour le secteur Ile-de-France), d'un OPCU (mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine), et d'un expert en sécurité,

Il est proposé d'autoriser le lancement d'une consultation et la signature d'un marché pour le recrutement de maîtres d'œuvres d'infrastructures pour les secteurs de Cassin et d'Epoisses.

### I. Contexte

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs se sont engagés au côté de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise consiste à mettre en œuvre un total d'opérations d'environ 184 M€HT, dont :

- 133 M € HT de travaux pour les bailleurs, avec 1191 démolitions, 400 logements reconstruits, 695 logements réhabilités, 1495 logements résidentialisés,
- 19 M € HT d'investissements économiques (coopérative numérique et commerces), et,
- 21 M € HT d'aménagements d'espaces (Cassin, Epoisses, Ile de France) et d'équipements publics (gymnase, locaux associatifs). Les espaces publics représentent 13 M€ de travaux.

Le solde est constitué de frais de sécurisation active, d'ingénierie, de minoration de loyers, ...

A cet effet la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes a été validée lors du Bureau décisionnel en date du 12 septembre 2019 pour laquelle GBM est coordonnateur.

Elle définit des interventions de maîtrise d'œuvre selon 3 secteurs : Ile de France, Epoisses et Cassin, qui donnent lieu à trois méthodologies distinctes.

Pour Ile-de-France, l'architecte en chef définira un avant-projet de coordination, dans le cadre duquel les différentes opérations seront lancées le moment venu, par toutes les maîtrises d'ouvrages concernées. Ainsi les collectivités, les bailleurs de logements sociaux, les SEMs ou les propriétaires privés, développeront leurs propres travaux selon le calendrier du pilote et la mobilisation et l'animation de l'architecte en chef

S'agissant des secteurs de Cassin et d'Epoisses, il convient de lancer la présente consultation pour recruter les futurs maîtres d'œuvre des espaces publics et résidentiels.

L'objectif commun de ces missions est de contribuer à la mise en œuvre du projet urbain de Planoise. Il se décline selon les enjeux suivants :

- améliorer le quotidien des habitants notamment en matière de tranquillité publique et de propreté,
- adresser des équipements et rendre lisible les limites des différents espaces (publics / privés),
- Améliorer la qualité résidentielle des logements, encourager et accompagner les investissements privés (des partenaires bailleurs ou des copropriétés de logements ou de commerces),
- Animer les étapes de concertation jusqu'à l'aboutissement de solutions partagées permettant de consolider les qualités et spécificités environnementales du quartier, et de promouvoir la capacité d'agir des habitants.

## **II. La consultation envisagée**

Pour recruter les futurs maîtres d'œuvre des espaces publics et résidentiels de Cassin et d'Epoisses, la procédure du dialogue compétitif a été choisie.

Conformément à l'article R 2124-3 du code de la commande publique, cette procédure est en effet adaptée aux prestations de conception que constituent par nature les missions de maîtrise d'œuvre.

Pour des aménagements en renouvellement urbain complexes et ayant des impacts immédiats pour les habitants, la procédure du dialogue compétitif permet aussi aux différents maîtres d'ouvrages membres du groupement de commande, d'évoquer des solutions différentes lors du dialogue avec les candidats, et de parfaire ainsi le programme des interventions du NPRU de Planoise, en confirmant ou modulant les intentions d'aménagements initialement prévues.

L'architecte en chef (en cours de recrutement), pourra être associé à la procédure de dialogue, afin d'apporter son expertise sur les solutions proposées et d'assister les maîtres d'ouvrage dans leur prise de décision. Pour les candidats maîtres d'œuvres, ces premiers échanges leur permettront de situer l'environnement de travail dans lequel ils devront évoluer si ils retenus.

Conformément à l'article L 2113-10 du code de la commande publique, et les prestations envisagées étant spatialement distinctes, la consultation est allotie et donnera lieu à 2 marchés distincts :

- lot 1 = marché de maîtrise d'œuvre du secteur Cassin
- lot 2 = marché de maîtrise d'œuvre du secteur Epoisses.

Pour chacun des lots, au moins 3 candidats seront invités au dialogue.

Pour les candidats ayant participé au dialogue une prime de 6 000 € est prévue.

La rémunération du titulaire de chaque lot tiendra compte de la prime versée pour la participation à la procédure.

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées aux titulaires respectifs appartiennent à la catégorie : « infrastructure ». Les éléments de mission sont décrits dans la partie réglementaire du code de la commande publique.

Le coordonnateur envisage la passation de marchés comportant une tranche ferme correspondant à la phase conception (Avant-projet – AVP). Pour la phase exécution, des tranches optionnelles sont prévues, le coordonnateur se réservant la possibilité d'une exécution en régie.

Le montant prévisionnel des missions de maîtrise d'œuvre tenant compte de toutes les tranches du marché (fermes et optionnelles) s'élève respectivement à 661 k€ HT et 387 k€ HT pour les secteurs de Cassin et d'Epoisses.

La durée des marchés de maîtrise d'œuvre sera de 10 années en cohérence avec le programme et le planning prévisionnel des travaux du NPRU de Planoise.

Seule cette durée permet de garantir un suivi des aménagements jusqu'à la réception de la dernière tranche de travaux de la dernière opération.

La première phase de conception des marchés (AVP), prévue en tranche ferme, se déroulera probablement au cours de la première année d'exécution du marché.

Mais pour réaliser près de 7 M € HT et 4 M € HT de travaux d'aménagements sur respectivement les secteurs de Cassin et d'Epoisses, 10 années sont nécessaires. En effet, l'avancement ne sera pas régulier et les différentes opérations seront lancées au fur et à mesure de l'avancement de la libération des espaces (relogements et démolitions préalables) et de la validation de projets.

Une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, qui sera élue, procédera au choix de l'offre économique la plus avantageuse.

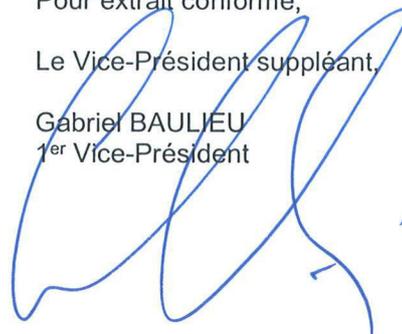
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre,
- autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer chaque marché ainsi que les pièces y afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0